

5- LIEU ET HEURE DE LA DISPERSION

Préfecture de la Gironde 18h30

6- LIEU D'IMPLANTATION FIXE OU ITINÉRAIRE PRÉCIS

FIXE (statique)

7- LES ORGANISATEURS :

NOM PRÉNOM	QUALITÉ	ADRESSE	EMAIL/TEL
REIGNER- HERNANDEZ Bénédicte	Secrétaire Générale	30 ,RUE UTRILLO 33700 Mérignac	cgt@merignac.com 06.49.61.61.74
BELVISI MARC	Secrétaire général adpm 33	Hôtel de ville 33700 Mérignac	06.63.75.91.00

8- OBSERVATIONS PARTICULIÈRES (camion sono, banderoles ..)

aucune

9- DEMANDE D'AUDIENCE

OUI (Merci de préciser l'interlocuteur souhaité) NON

Préfet de Gironde

« Les soussignés déclarent disposer des **moyens propres à assurer le caractère spécifique de cette manifestation** et s'engagent à prendre toutes dispositions pour en assurer le bon déroulement jusqu'à complète dispersion.

Ils reconnaissent la nécessité de **concilier l'exercice du droit de manifester avec les respects des autres libertés publiques** et s'engagent en conséquence, à **limiter les nuisances sonores et préjudices** que pourraient subir riverains et professionnels du fait de cette manifestation.

Ils déclarent avoir pris connaissance des lois et règlements relatifs à la participation délictueuse à une manifestation ou une réunion publique ou à un attroupement sur la voie publique, rappelés en préambule de la présente déclaration. »

À Bordeaux le 19 janvier 2024

(Signature(s) précédée(s) de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

" lu et approuvé "

**SYNDICAT C.G.T.
DES PERSONNELS
DE LA VILLE DE MÉRIGNAC**
30, rue Maurice Utrillo - 33700 MÉRIGNAC
Tél. 05 56 18 88 80